



COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 22 JANVIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 22 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Georges RAVOIRE, Maire.

Présents : Georges RAVOIRE, Hélène ZATKOWSKI, Dany DUBOIS, Karine SEYMOUR, Laurent CABANAS, Simone JULIEN, Laurent CHAUVEAU, Lactitia LAPAIX, André VALETTE et Estelle FAURE.

Procurations : Rozenn IRVOAS a donné pouvoir à Laurent CHAUVEAU.

Absents excusés : Florence HUC, Serge PINA, Claude BERGES et Pascal THIERRY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Estelle FAURE.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire informe les Élus qu'une demande de délibération est arrivée en Mairie après l'envoi des convocations du présent Conseil Municipal et ne figure donc pas à l'ordre du jour envoyé. Il s'agit de :

- Délibération pour l'autorisation de désherbage en bibliothèque.

Monsieur le Maire propose d'ajouter ce point supplémentaire à la séance de ce jour et demande aux Conseillers Municipaux s'ils acceptent que celle-ci soit ajoutée à l'ordre du jour.

Invitée à se prononcer, l'Assemblée vote à l'unanimité en faveur de l'ajout de ce point à l'ordre du jour de cette séance.

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu du conseil municipal du 27 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Information bilan financier de l'exercice 2018

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un bilan financier pour l'année 2018. Les résultats exacts sont à confirmer par le compte administratif.

Pour la section de fonctionnement : on constate globalement un solde excédentaire de 91 866 € qui se rajoute au fond de roulement. Un dépassement sur l'article 6227 « Frais d'actes et de contentieux » dû à des frais d'honoraire d'avocat suite à une affaire liée à l'incendie d'une habitation sur la commune met le chapitre en déficit donc une décision modificative est nécessaire pour rééquilibrer cette partie du fonctionnement.

Pour la section d'investissement : on constate un solde positif de 70 150 € duquel on soustrait les restes à réaliser de 60 210 €, avant intégration du solde positif de l'année dernière de 46 503 € soit un solde total positif de 56 443 €.

Le débat d'orientation budgétaire devra permettre des décisions avant le budget primitif 2018.

3. Décision modificative pour le fonctionnement 2018

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'une modification budgétaire est nécessaire pour rééquilibrer les dépenses sur le chapitre 11 du budget de fonctionnement. Il est proposé de transférer 1596 € de l'article 022 « dépenses imprévues » au crédit de l'article 6227 « frais d'actes et de contentieux ».

Invité à délibérer, le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

4. Débat d'orientation budgétaire : présentation des options 2019

Monsieur le Maire présente une liste d'investissements possibles pour l'année 2019.

Intitulé	Descriptif	Enveloppe
Mises aux normes	Changement du tableau électrique (mairie)	2 547.60 €
Salle des associations	Dégager les 90 m ² d'espace pour ensuite les scinder selon besoins	60 000 € + Aménagements après travaux
Salle GRUVEL	Possibilité de dégager la salle et d'adjoindre des toilettes et une cuisine en vue d'une augmentation des tarifs.	Gros œuvre 250000 € + architecte
Réfection des classes préfabriquées	Projet 1 : remplacement des préfabriqués par des classes en dur. Projet 2 : construction de 2 classes et conservation des préfabriqués.	Devis à faire
Les chemins de déplacement doux	Préciser les portions à aménager.	A étudier
Changement d'éclairage public	Remplacement progressif des lampadaires	Devis SDEHG
La tribune de rugby	Implantation d'un abri et d'un espace avec sièges par modules de 8m pour 20 places.	6 000 € sans pose ni transport.
Le city-park	Implantation d'un complexe sportif sur terrain en dessous de l'école.	40 000 € + coût du terrassement
Audit énergétique des bâtiments communaux	Audit énergétique des bâtiments communaux : école, salles, mairie... puis voir l'ordre à retenir	Devis à faire avec adhésion à SOLEVAL
Parking rugby possible	Proposition d'achat d'un terrain d'un administré proche du stade municipal d'environ 8 000 m ² pour 1.5 € le m ² .	12 000 €
Réserves PLU	Achat terrain pour l'extension du cimetière 2625 m ² .	4 000 €

Mme Karine SEYMOUR, demande de rajouter à la liste des futurs projets ou travaux :

- la création d'une régie à la salle Halle aux grains qui avait déjà été mise à l'étude lors des travaux de rénovation de cette salle,
- l'installation de lampadaires sur une partie de l'avenue du château, notamment pour assurer la sécurité des collégiens, à l'arrêt de bus du Moulin,
- réfection des signalisations routières, principalement les passages piétons,
- réfection de la cuisine à la Halle aux grains.

Le débat d'orientation budgétaire riche en discussion devra permettre des décisions avant le budget primitif.

5. Délibération pour définir de nouvelles limites routières pour le village

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les limites d'entrée d'agglomération.

Il rappelle qu'au sens de l'Article R110-2 du Code de la Route, l'agglomération est un espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés et dont l'entrée et la sortie sont signalées par des panneaux placés à cet effet le long de la route qui le traverse ou qui le borde.

Il est nécessaire de modifier les panneaux d'entrée d'agglomération, dans le cadre des modifications des voiries prévues pour la construction de la tranche 2 du lotissement Verdauja et pour la mise en sécurité :

- du carrefour RD2 et D38,
- de la sortie du lotissement les Jardins de Cézanne.

Après discussion, certains points sont soulevés, notamment le fait d'installer des panneaux « enfants/piétons » sur les routes où la vitesse des voitures est excessive et où il y a des collégiens qui marchent le long de la chaussée pour rejoindre leur point d'arrêt du bus.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

6. Délibération pour l'autorisation de désherbage à la bibliothèque

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se déterminer pour savoir si la commune propose l'organisation d'un débat.

Le conseil municipal repousse l'organisation d'un débat sur les problématiques proposées par le gouvernement par 7 voix contre et 5 abstentions.

9. Informations municipales

- Vœux du Maire : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la cérémonie de présentation des vœux à la population se déroulera le 25 janvier 2019 à 19h dans la salle Halle aux grains.
- Audit ALAE : Monsieur le Maire rappelle qu'un audit avait été demandé au dernier conseil concernant le dysfonctionnement de la structure, qui a mis en avant un problème relationnel de l'équipe. Cet audit aurait pour mission de travailler sur l'organisation et la gestion des conflits aux seins de notre structure d'animation au groupe scolaire.

Rozenn Irvoas, qui est représentée par Laurent Chauveau propose de faire intervenir le Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées qui est une association sans but lucratif (loi 1901) sans affiliation politique, ni religieuse, destinée à promouvoir la philosophie et la pratique de la non-violence en mettant à disposition de nombreux outils de réflexion, d'animation et de formation sur la non-violence et la gestion positive des conflits à des individus, des associations et des institutions.

Son objectif général est de contribuer au développement d'une culture de non-violence.

Le Centre de ressources sur la non-violence a vocation à initier des partenariats associatifs et institutionnels afin de mettre en place des projets constructifs qui favorisent le développement d'une culture de non-violence dans notre société.

Monsieur le Maire propose de demander un devis à cette association avant son intervention sur la structure ALAE.

- Recensement de la population : Madame Simone Julien, coordinateur municipal, fait un point sur le déroulement du recensement de la population qui a débuté le 17 janvier et qui se terminera le 16 février 2019 : à la date du conseil municipal, la campagne de recensement a bien démarrée puisqu'il y a déjà 20 % de réponses.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23h00.